



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Sophie PANTEL (Le Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORNSEN LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon).

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Alain JAFFARD a été nommé secrétaire de séance.

Autres personnes présentes : Yaël Garrigues et Jean-Pierre Meynier, architectes.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire 14 décembre 2011 :

Pas de commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

Maison de Marie : présentation des plans par l'architecte :

Le toit étant sur le point de s'écrouler il y a eu urgence de sécuriser le domaine public autour du bâtiment mais aussi de protéger l'intérieur du bâti. Un marché de démolition a donc dû être lancé en urgence. C'est l'entreprise Chapelle de Cocurès qui a été retenue. Elle doit intervenir la semaine prochaine pour démolir le toit et les planchers. L'architecte n'a pas pu faire de relevés précis aux endroits dangereux (plancher troué et instable) mais elle présente deux propositions de projet. Elle précise qu'il est impossible d'équiper le bâtiment dans les normes de la loi sur l'accès aux personnes à mobilité réduite par rapport au bâtiment lui-même qui est construit en hauteur. L'accès aux étages dans ces normes réduirait considérablement la surface habitable et nécessiterait des financements plus coûteux. Or, le plan financier est maintenant bouclé et les subventions promises.

L'avis des élus sur les plans proposés est favorable hormis créer trois chambres au lieu de deux. Il reste encore beaucoup de questions sur les choix concernant le chauffage, l'électricité, les sols, les menuiseries etc...

Le conseil propose que le comité de pilotage se réunisse pour discuter de ces éléments avec l'architecte hors réunion du conseil communautaire. Il remercie le travail de l'architecte. Yaël Garrigues et Jean-Pierre Meynier se retirent de la séance.

Association Trait d'Union : compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2012

Le président fait un récapitulatif des événements récents qui ont bousculé l'organisation de l'association. Le bureau est démissionnaire. La secrétaire a fini son contrat. Il n'y a donc plus personne pour gérer la structure tant en administratif qu'en ressources humaines. Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 16 janvier mais personne ne veut reprendre les rênes de l'association tant que la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons n'a pas pris sa décision sur le projet de « Trait d'Union ». Il a été décidé que le CA de l'association serait maintenu tel quel jusqu'en mars. Dans cette attente, le bénévolat est toujours assuré par Aurore.

Plusieurs réunions ont eu lieu mais la C.C.C.H.G. souhaite réduire le budget de façon à supprimer des postes administratifs qui sont pourtant nécessaires au fonctionnement de l'association.

Le conseil communautaire d'ici, lui, se positionne sur le fait que ces postes doivent être maintenus et que si la C.C.C.H.G. supprime le poste de coordinateur, elle ne s'engagera pas avec eux. Il y aura donc séparation des territoires. Une réunion est prévue mercredi 1^{er} février (lieu et heures pas encore déterminé) où les deux C.C. se retrouvent pour en discuter.

Proposition de convention avec la communauté de communes de la cévenne des hauts gardons pour la gestion du contrat enfance jeunesse 2012-2015.

Sans objet puisque C.C.C.H.G n'a pas encore pris sa décision.

Délibérations :

Subvention de fonctionnement à l'association « Trait d'Union » pour l'année 2012.

Pour le bon fonctionnement des crèches et centre de loisirs du Pont de Montvert, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention de 80 000 € à l'association « Trait d'Union » pour l'année 2012. Cette subvention sera versée par acompte de 20 000 € trimestriellement et révisable en fonction de la décision prise par la communauté de communes de la cévenne des Hauts Gardons sur la nouvelle organisation. S'il y a séparation des territoires, la subvention sera revue à la baisse. S'il y a continuité, elle sera divisée entre les deux C.C.

Charte du Parc National des Cévennes : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents demande des modifications sur plusieurs articles de l'avant-projet. Il insistera à plusieurs reprises sur le fait que l'avant-projet de charte est difficilement compréhensible. Il émet un avis défavorable en l'état.

Autorisation de financement PLS :

La Direction Départementale des Territoires a donné son agrément pour que la communauté de communes puisse obtenir un prêt locatif social sur le projet de la Cure du Pont de Montvert. La banque demande une délibération du conseil pour valider l'offre qu'elle avait faite. Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité des membres présents.

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : réduction du montant minimum applicable, en faveur des contribuables réalisant un chiffre d'affaire inférieur à 10 000 €.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance de la circulaire du ministère des finances ne souhaite pas réduire ce montant minimum applicable. Le taux CFE de la communauté de communes étant déjà très bas et par conséquent le produit obtenu aussi.

Présentation du contrat local de santé du Pays Cévennes :

Jean Marie Thoyer, délégué santé à la communauté de communes participe depuis quelques temps au travail mené par le Pays Cévennes. L'association RESEDA a été mandatée par le Pays pour établir un

diagnostic territorial en matière de santé, en partenariat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) dans le but de faire rencontrer les projets sur tout le territoire du Pays.

En mai 2011 le contrat a été signé pour l'élaboration du diagnostic échelonné sur 5 ans. Le but de la démarche finale est d'accompagner les projets et d'apporter une aide technique.

L'avis des élus sur le sujet converge. En effet, sur le territoire de la C.C. un diagnostic a déjà été réalisé il y a quelques années. Les besoins sont déjà connus. Sophie Pantel se charge de transmettre aux élus ce diagnostic.

Pour savoir ce qu'il serait intéressant de retenir pour notre territoire, il faut avoir connaissance du contrat local de santé du Pays et le lire.

Cette démarche peut être intéressante, mais il faut répertorier les vrais besoins du territoire et se donner des objectifs.

Taxe de séjour :

Le président propose aux 5 communes de délibérer afin que la communauté de communes signe la convention de prestations de services avec le Pays Cévennes pour le reversement des taxes de séjour. Une fois les délibérations reçues, le conseil communautaire se réunira et donnera mandat au président pour la signer. La communauté de communes percevra les taxes par le Pays. Il restera à définir les modalités internes à nos structures, par exemple, savoir si la communauté de communes pourra reverser une moitié de la part à chaque commune. C'est ce qu'il est demandé par certains élus (commune du pont et St Frézal de V. qui souhaiteraient récupérer la moitié de leur part). Le Pays s'est engagé aussi à reverser à la communauté de communes 10 000 € de bonus destiné à l'office de tourisme du Pont de Montvert.

Point sur les projets en cours :

Gendarmerie : les plans sont validés par la gendarmerie. Le permis de construire est en cours de rédaction par l'architecte.

Croix de Berthel : il a été demandé aux héritiers concernés par le nouveau bornage près du cimetière d'officialiser leur entente par un écrit à la communauté de communes. Trois signatures sont manquantes. Le projet risque d'être abandonné si nous n'obtenons pas les dernières.

Espinas : les dossiers de subventions ont été adressés aux différents partenaires pour instruction, Parc National des Cévennes, Etat, Conseil Général, Région. Le dossier est passé en avis d'opportunité au Gal Cévennes le 17 janvier. Il faut maintenant travailler sur un cahier des charges pour pouvoir lancer la maîtrise d'œuvre dès que nous aurons confirmation d'obtenir les financements.

ZAE Masméjean : le projet n'a pas évolué depuis les dernières réunions. Il faut programmer une rencontre avec les différents partenaires pour avancer.

Site touristique Fraissinet de Lozère : pas d'évolution pour l'instant.

Questions diverses :

Budget de la communauté de communes : une réunion de travail a eu lieu aujourd'hui à 14h. La section de fonctionnement manque de recettes. Il faut trouver un moyen d'équilibrer. Le Président invite les communes à délibérer pour apporter un fond de concours à la communauté de communes d'une valeur de 20 000 € réparti en fonction de 4 critères différents (montant DGF des communes, dotation Parc National, population DGF et Population INSEE de chaque commune).

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h30.